

Rapport annuel 2002-2003



Ordre
des conseillers
et conseillères
d'orientation



et des
psychoéducateurs et
psychoéducatrices
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

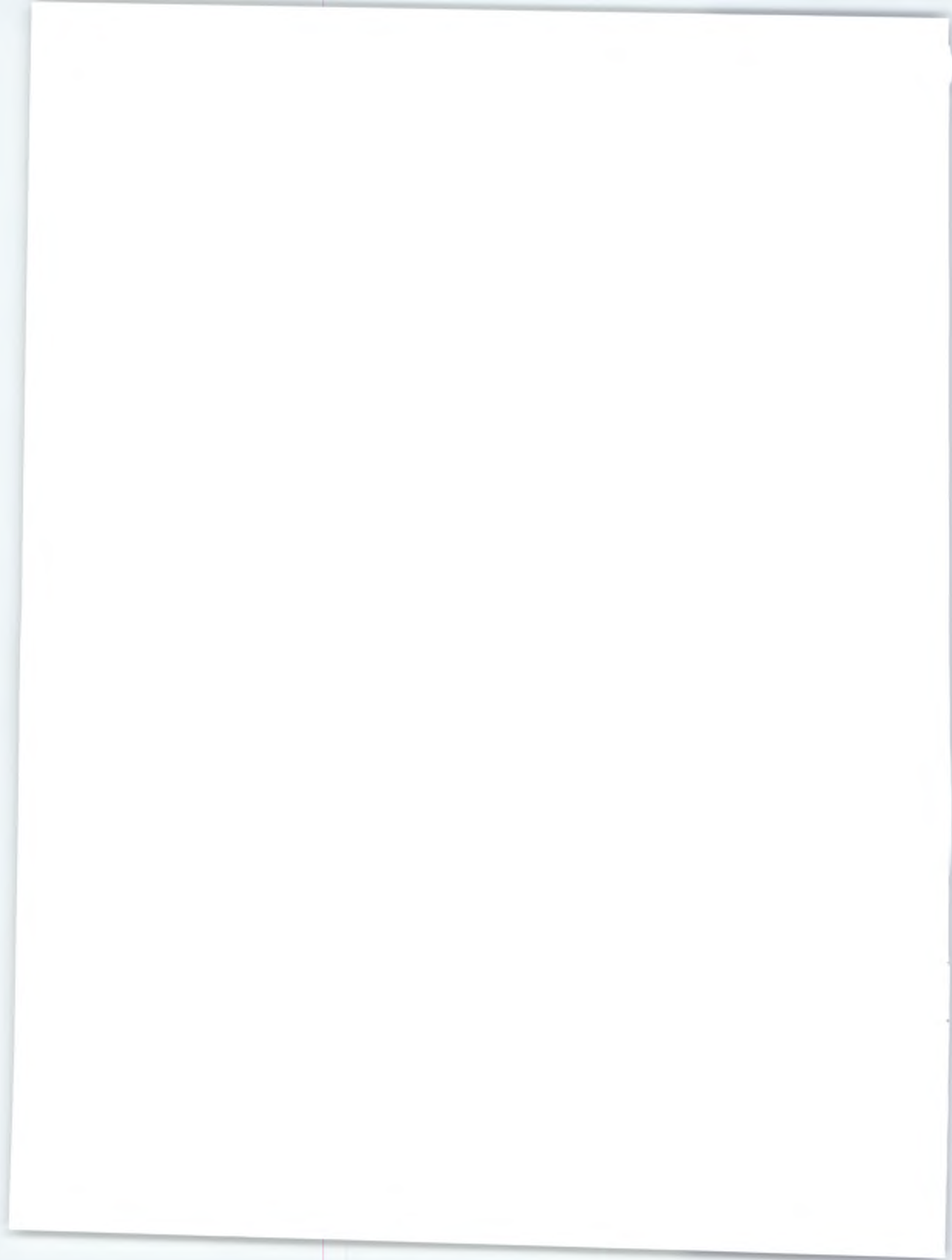


Table des matières

Lettres de présentation	2
Bureau	3
Comité administratif	4
Bureau du syndic	4
Personnel permanent de l'Ordre	4
Rapport de la présidence	5
Rapport de la directrice générale et secrétaire	9
Rapport d'activités du Bureau	11
Rapport d'activités du Comité administratif	13
Rapport du syndic	14
Rapports d'activités et membres des comités	
Comité d'inspection professionnelle	16
Comité de révision des plaintes	19
Comité de discipline, secteur orientation	19
Comité de discipline, secteur psychoéducation	19
Comité des admissions, secteur orientation	20
Comité des admissions, secteur psychoéducation	20
Comité sur l'orientation en employabilité	21
Comité des psychoéducateurs en CLSC	21
Comité de la formation, secteur orientation	21
Comité consultatif, secteur orientation	22
Comité consultatif, secteur psychoéducation	22
Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire	22
Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie	23
Groupe de travail sur l'approche orientante	23
Prix de l'Ordre	24
Activités d'information et de formation	25
Statistiques au 31 mars 2003	26
Rapport financier	29
Prévisions budgétaires 2003-2004	40

Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,
Marc Bellemare

Québec, septembre 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application des
lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,
Michel Turcotte, c.o.
Montréal, septembre 2003

Me Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,
Michel Turcotte, c.o.
Montréal, septembre 2003

Bureau

Président : *Michel Turcotte, c.o.*

Administrateurs et administratrices, secteur orientation

Robert Sumarah, c.o.
Bas-Saint-Laurent et
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Louise Dion, c.o.
Saguenay-Lac-Saint-Jean et
Côte-Nord

Jacques Allard, c.o., vice-président et
Robert Déry, c.o.
La Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches

Bruno Bourassa, c.o.
Mauricie, Lanaudière et
Centre-du-Québec

Mario Therrien, c.o. et
Élyse Lachance, c.o.
Estrie et Montérégie

Jacques Girard, c.o. et
Gerald Schoel, c.o.
Montréal

Claude Nadon, c.o.
Laval et Laurentides

Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec (vacant)

Administrateurs et administratrices, secteur psychoéducation

Marcel Renou, ps.éd.
Vice-président

Suzanne Dugré, ps.éd.

Marie-Josée Dupuis, ps.éd.

René Grenier, ps.éd.

Danny Lamoureux, ps.éd.

Denis Leclerc, ps.éd.

Sylvie Normandeau, ps.éd.

Jean-Pierre Robin, ps.éd.

Bernard Tessier, ps.éd.

Administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec

Jean-Paul Bergeron

Lyne Carrier-Demers

Roland Larochelle

Hélène Lessard

Comité administratif

Président

Michel Turcotte, c.o.

Vice-présidents

Jacques Allard, secteur orientation

Marcel Renou, secteur psychoéducation

Conseiller

Denis Leclerc, ps.éd.

Administrateur nommé

Jean-Paul Bergeron

Directrice générale et secrétaire

Renée Verville, c.o.

Bureau du syndic

Jean-Hugues Poirier, c.o., syndic

John Szuber, c.o., syndic adjoint

Pascale Descary, ps.éd., syndic adjointe

Louise Lévesque-Vachon, c.o., syndic adjointe

Personnel permanent de l'Ordre

Président, responsable du secteur orientation

Michel Turcotte, c.o.

Vice-président,

responsable du secteur psychoéducation

Marcel Renou, ps.éd.

Directrice générale et secrétaire

Renée Verville, c.o.

Responsable des services administratifs

Micheline Chassé

Chargé d'affaires professionnelles, secteur orientation et coordonnateur à l'inspection professionnelle

Richard Locas, c.o.

Chargé d'affaires professionnelles, secteur psychoéducation

Marc Bélanger, ps.éd.

Inspecteur et chargée d'affaires professionnelles, secteur psychoéducation

Dominique Trudel, ps.éd.

Inspecteur et enquêteur, secteur orientation

Johanne Rocray, c.o.

Conseillère juridique

Me Geneviève Roy

Coordonnatrice aux communications

Diane Tremblay, c.o.

Secrétaire à la présidence

Denise Noël

Secrétaires

Lise Pigeon

Suzanne Plourde

Pierrette Savard

Secrétaires-réceptionnistes

Kolette Pelletier

Mélany Besner

Commis de bureau

Sylviane Besner

Rapport de la présidence

Le président exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre. Il en est le porte-parole officiel et est responsable des dossiers à caractère politique. La cohabitation de deux professions distinctes dans le même Ordre avec un nombre de membres similaire nous a amené à repenser ce fonctionnement et à partager les responsabilités entre le président et le vice-président. C'est pourquoi ils présentent conjointement ce rapport, chacun étant responsable de ses dossiers.

L'exercice 2002-2003 a été marqué par une progression assez marquée du membership de l'Ordre. Celui-ci a plus que doublé pendant cette période. Cet accroissement a évidemment des répercussions sur les services offerts par l'Ordre et sur les dossiers traités.



Michel Turcotte, c.o.
Président,
responsable du
secteur orientation



Marcel Renou, ps.éd.
Vice-président,
responsable du secteur
psychoéducation

SECTEUR ORIENTATION

La réforme du système professionnel

Le Comité présidé par le Dr Roch Bernier a déposé son rapport en juin 2002. Il concernait 13 ordres de la santé et des relations humaines, dont le nôtre. Comme suite à cette étape, l'Ordre a procédé à une étude des recommandations émises. Nous avons consulté des conseillers d'orientation de différents secteurs ainsi que les professeurs d'université en orientation. Nous avons par la suite acheminé des commentaires à l'Office des professions du Québec. Voici les points importants :

- Précisions à l'égard du champ d'exercice des conseillers d'orientation. Il est demandé que le champ de pratique soit modifié et libellé ainsi :

L'exercice de l'orientation consiste à évaluer le fonctionnement intellectuel, psychologique et les ressources des personnes, à mesurer leurs intérêts, aptitudes, personnalité et leurs fonctions intellectuelles, cognitives et affectives, à intervenir sur leur identité, à déterminer les stratégies et les plans d'intervention individuels, de groupe et organisationnels et à en assurer le suivi dans le but de développer ou de rétablir leur capacité à s'orienter et de réaliser leurs projets de carrière, d'intégration socioprofessionnelle et de vie.

- Le maintien des demandes, transmises à l'Office des professions, en ce qui a trait aux activités réservées.
- Dans le but que les activités réservées aux autres ordres ne restreignent pas celles réservées aux conseillers d'orientation, nous avons émis des commentaires.

Le dossier devrait se poursuivre au cours de l'automne prochain. Nous croyons que la profession de conseiller d'orientation, comme bien d'autres professions, a évolué et qu'il y a nécessité d'agir et de le faire sans délai pour que le cadre dans lequel œuvrent les conseillers d'orientation reflète cette évolution. Les conseillers d'orientation ont besoin que soit reconnu et mis en valeur le fait qu'ils sont en

mesure d'apporter une « valeur ajoutée » à la qualité des services. Et ceci, tant en raison de leurs compétences spécifiques que des obligations déontologiques auxquelles ils sont soumis.

L'approche orientante

L'Ordre a poursuivi ses actions dans ce dossier. Nous avons notamment participé au Comité aviseur du groupe de soutien à l'approche orientante. Son mandat étant d'offrir un soutien pour l'instauration et l'implantation de l'approche orientante dans les commissions scolaires ainsi que pour le développement et l'évaluation d'activités pédagogiques et d'outils didactiques d'information et d'orientation scolaire et professionnelle.

Nous avons également participé à l'organisation du Colloque sur l'approche orientante, en partenariat avec la Société GRICS et l'AQISEP. Lors de ce colloque, nous avons organisé un forum interactif ayant comme thème « L'approche orientante : une mode qui va passer ? ». Les opinions exprimées par des conseillers d'orientation, des enseignants, des directeurs d'école, des parents, des représentants d'instances politiques (FCSQ et MEQ) et autres intervenants nous font voir qu'il y a une volonté pour que cette approche soit maintenue dans les écoles.

Afin de soutenir les conseillers d'orientation dans l'implantation et le maintien de cette approche, une liste de discussion a été créée sur notre site Web et nous avons également organisé une tournée sur l'approche orientante dans les régions.

D'autre part, nous avons rencontré les responsables des services complémentaires du ministère de l'Éducation (MEQ) et le groupe responsable de la conception du « Projet personnel d'orientation », un projet d'exploration professionnelle présentement à l'étude au MEQ. Suite à cette rencontre, nous avons recueilli les commentaires des conseillers d'orientation sur ce projet et avons mis sur pied un groupe de réflexion. Nous continuerons nos démarches afin de s'assurer que ce projet ne compromette pas le développement et l'implantation de l'approche orientante.

Employabilité

En plus des activités du Comité des conseillers d'orientation en employabilité, nous avons participé au colloque du Réseau des carrefours jeunesse emploi (RCJE) et avons initié des échanges avec des représentants d'organismes du secteur de l'employabilité afin de mieux faire connaître le rôle de

l'Ordre et des membres. Nous sommes également à étudier le « Plan directeur en design vie et travail » pour évaluer son utilité pour les conseillers d'orientation œuvrant particulièrement dans le secteur de l'employabilité.

Mentorat

Nous avons participé au Colloque portant sur le mentorat, organisé par la Fondation de l'Entrepreneurship, et avons effectué quelques jumelages mentor-mentoré. Le projet prendra un plus grand essor au cours de l'année qui vient, plus de temps pourra y être consacré.

Collaboration avec les universités

Nous avons voulu renforcer la collaboration avec les universités. Dans un premier temps, des représentants de chacune des universités donnant la formation en orientation ont été invités à participer au Comité de la formation. Les travaux ont porté principalement sur la révision des normes d'admission et d'équivalence mais ils ont aussi favorisé des rapprochements et des collaborations sur différents dossiers.

Après invitation, j'ai accepté de faire partie du Comité d'orientation du Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT).

Dans le cadre d'une tournée provinciale, nous avons rencontré toutes les universités offrant un programme en orientation. Ce fut l'occasion d'échanges de point de vue sur différents dossiers et d'établissement de liens avec chacune d'elles.

Représentations et collaboration

Nous avons établi des collaborations avec l'Association des conseillers d'orientation au collégial, l'Association canadienne de counseling, l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle. Ces collaborations se sont traduites par des participations à leur congrès, des échanges au niveau des publications et la participation à des comités de travail. Nous avons également participé à l'enquête de l'OCDE sur les services d'orientation et d'information.

Nous participons à l'organisation du symposium canadien « Relier le développement de carrière aux politiques touchant l'apprentissage continu et le développement de la main-d'œuvre ». L'Ordre assure le leadership au niveau du Québec.

Je siège également au Conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne pour l'avancement de la carrière.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

La réforme du système professionnel

Le comité présidé par le Dr Roch Bernier a déposé en juin 2002, un rapport qui concernait 13 ordres de la santé et des relations humaines, dont le nôtre. Suite à cette étape, l'Ordre a procédé à une étude des recommandations émises. Nous avons formé un groupe de travail constitué de psychoéducateurs provenant de différents milieux ainsi que de professeurs en psychoéducation afin d'élaborer nos commentaires. Nous les avons par la suite acheminés à l'Office des professions du Québec. Les points importants pour les psychoéducateurs sont :

- L'Ordre demande d'apporter de légères modifications au champ d'exercice présenté par le Groupe de travail, notamment d'ajouter « familles » aux termes « personnes et groupes » et aussi, que le champ de pratique soit modifié en précisant que « l'exercice de la psychoéducation consiste (...) à déterminer le plan d'intervention, à le mettre en œuvre ou à en assurer le suivi ».
- L'Ordre réitère sa demande concernant la réserve du plan d'intervention et ajoute que l'activité qui consiste à établir, en application d'une loi, le plan d'intervention et à assurer le suivi de sa mise en œuvre dans un établissement qui offre des services résidentiels, devrait être réservée aux psychoéducateurs, aux psychologues et aux travailleurs sociaux.
- L'Ordre est d'accord avec la recommandation du Groupe de travail de réserver l'activité qui consiste à décider de l'utilisation et du maintien des mesures de contention et d'isolement et ajoute que les psychologues devraient être ajoutés aux professionnels identifiés par le groupe de travail comme pouvant avoir cette activité réservée.
- Le Groupe de travail recommande que l'évaluation psychosociale soit réservée aux psychologues et aux travailleurs sociaux. L'Ordre demande que cet acte soit également réservé aux psychoéducateurs.

La planification de la main-d'œuvre

La suite de la réforme du système professionnel est un peu tributaire des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) menés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous avons été invités à y participer. Le mandat du Groupe est de déterminer les besoins en main-d'œuvre du réseau

de la santé et des services sociaux pour les quinze prochaines années et ce, autant sur les plans quantitatif que qualitatif et pour tous les types d'intervenants, quel que soit leur niveau de formation. Nous siégeons à cette table avec notamment l'Ordre des psychologues, l'Ordre des travailleurs sociaux, le ministère de l'Éducation et les associations patronales et syndicales. L'Office des professions y a un observateur. La position défendue pour la profession de psychoéducateur est basée sur les mêmes considérations que celle communiquée à l'Office des professions, soit de distinguer certaines activités des professionnels de formation universitaire, membres de leur Ordre, de celles d'intervenants d'autres niveaux. Nous souhaitons entre autres une saine et dynamique complémentarité entre les trois professions, psychologues, travailleurs sociaux et psychoéducateurs.

Le profil des compétences

La réforme du système professionnel de même que les travaux de la PMO nous ont amenés à constater la nécessité de définir les compétences des psychoéducateurs. Les travaux visant à établir ces compétences générales ont débuté. Un cadre théorique a été élaboré et des consultations auprès de praticiens ont été menées. Ces profils de compétences tiendront compte des compétences constatées, attendues ou souhaitées par les principaux employeurs.

Les comités d'affaires professionnelles

Nous croyons beaucoup au dynamisme apporté par les comités d'affaires professionnelles. Le Comité des psychoéducateurs en scolaire qui existait avant l'intégration a continué d'être très actif. Aussi, nous avons assisté au cours de la dernière année à la création du Comité des psychoéducateurs en CLSC et un Comité des psychoéducateurs en centres jeunesse est en voie de formation. Nous aimerions que chacun des secteurs de pratique en psychoéducation soit regroupé en comité afin de favoriser les échanges et d'alimenter l'Ordre sur les problématiques propres au secteur.

Le développement de la profession

L'objectif de recruter 2000 diplômés en psychoéducation au terme de la clause grand-père, en septembre 2002, a été largement dépassé. La fin du recrutement massif a impliqué la mise en place de

services afin de répondre aux besoins particuliers du secteur de la psychoéducation. Il a fallu notamment sensibiliser la grande majorité des psychoéducateurs aux réalités de leur appartenance à un Ordre. Cette tâche de nature éducative a débuté par des rencontres régionales avec les psychoéducateurs. Elle devra se poursuivre au cours de la prochaine année et ciblera aussi les milieux dans lesquels travaillent les psychoéducateurs.

Nous avons également entrepris les démarches pour faire reconnaître les psychoéducateurs comme des professionnels pouvant exercer la médiation familiale. Leur formation de même que leur pratique les préparent très bien à occuper ce champ de pratique, au même titre que les conseillers d'orientation, les travailleurs sociaux et les psychologues.

Les partenariats

Nous avons poursuivi le partenariat déjà bien établi avec les universités. Des réunions d'échanges se poursuivent et des collaborations sur des projets spéciaux ont été établies, notamment sur la mise en place et le suivi d'une banque informatisée d'outils d'évaluation et de programmes d'intervention en psychoéducation. Nous avons également établi des liens avec certains centres de recherche universitaire, notamment le CRIRES et le GRISE.

Nous avons aussi été partenaires dans l'organisation du Congrès de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage et nous sommes impliqués dans un projet parrainé par Aide psychologique sans frontières. Nous avons établi un partenariat avec le Barreau et l'Association des cadres

scolaires pour organiser un événement en lien avec les modifications apportées à la Loi des jeunes contrevenants.

Représentations et collaboration de l'Ordre

Le président de l'Ordre, Michel Turcotte, c.o., a été le co-président du 4^e Colloque sur l'interdisciplinarité ayant pour thème « Le maintien des compétences : Un enjeu professionnel » et le vice-président de l'Ordre, Marcel Renou, ps.éd., a présenté l'allocution d'ouverture. L'Ordre a collaboré à l'organisation de cette activité.

Aussi, nous avons assisté régulièrement aux réunions du CIQ. Certains membres de l'Ordre et du personnel du siège social participent aux Forums organisés par le CIQ. De plus, nous avons siégé à un groupe de travail portant sur la problématique de la double appellation dans la fonction publique.

Nous avons travaillé avec l'Ordre des psychologues, des travailleurs sociaux et des ergothérapeutes sur des projets conjoints notamment ceux de la réforme du système professionnel, de la réserve du titre de psychothérapeute et de la PMO.

Nous avons fait des représentations afin de mieux faire connaître nos professions au Colloque de la Fédération des comités de parents.

L'Ordre a participé aux Salons Éducation de Montréal et de Québec. Ces deux salons ont reçu plus de 60 000 visiteurs. Année après année, ces salons constituent une vitrine intéressante pour mieux faire connaître nos professions auprès du public et particulièrement notre appartenance à un ordre professionnel.

CONCLUSION

L'année 2002-2003 a été très bien remplie. Notre mode de fonctionnement à la présidence suppose l'appui d'une équipe qui a à cœur l'atteinte des objectifs de l'Ordre. Cette équipe est composée du personnel, des administrateurs, des membres des comités, des bénévoles et de tous les membres qui nous alimentent par leurs commentaires sur différents sujets. Tous et chacun souhaitent le développement de nos professions et nous les remercions sincèrement du travail effectué.

Nous tenons également à remercier de façon particulière tous les administrateurs. Leur mandat se termine en mai et plusieurs d'entre eux ont choisi de ne pas se représenter. Tous étaient là en septembre 2000 au début de l'intégration. Ils ont cru à ce projet de *Un Ordre, deux professions* et ont fait en sorte qu'il se réalise dans l'harmonie. Un grand merci à eux tous.

Rapport de la directrice générale et secrétaire

L'année 2002-2003 était la première de l'implantation du plan stratégique 2002-2005. Plusieurs projets ont été menés à terme. Les objectifs fixés pour l'année 2002-2003 ont non seulement été atteints mais quelquefois dépassés. Ces réalisations n'auraient pu se faire sans l'appui indéfectible de l'équipe du personnel du siège social. Le dynamisme et les compétences que ces personnes ont démontrés tout au long de l'année ont fait en sorte que le bilan soit encore une fois plus que positif.

Le plan stratégique s'articulait autour de cinq grandes orientations :

Mettre en place un cadre renouvelé de gestion

Même si cette orientation touche plus le fonctionnement interne, elle permettra d'enrichir le service au public et le service aux membres. En augmentant le rendement opérationnel des ressources informationnelles, nous pourrions mettre en place des modes efficaces et rapides de consultation des membres. Aussi, les modifications apportées à notre base de données sont en cours et permettront d'ajouter des modules, notamment en ce qui a trait à l'identification d'expertises particulières. Cela nous permettra d'être davantage proactifs et visibles en référant des experts pour des représentations médiatiques ou autres. Nous voulions également constituer une banque de ressources contractuelles et compétentes pour répondre aux besoins de l'organisme. Elle a été constituée et nous l'utilisons afin de répondre dans les délais requis aux objectifs de développement que l'Ordre s'est fixés. Aussi, sur le plan de la structure organisationnelle, nous voulions rester vigilants afin de l'ajuster en fonction du contexte particulier de *Un Ordre, deux professions*. Ce fut fait. Une nouvelle structure, plus efficiente, a été adoptée par le Bureau. Elle s'apparente à une coprésidence et suppose une étroite collaboration avec la direction générale. Nous avons également dû augmenter nos effectifs afin de répondre à notre mandat de protection du public. Ainsi, quatre nouvelles personnes ont été embauchées, il s'agit de : Me Geneviève Roy, conseillère juridique ; Dominique Trudel, ps.éd., inspectrice et chargée d'affaires professionnelles ; Johanne Rocray, c.o., inspectrice ; Joëlle Atlan, ps.éd., syndic adjointe.

Proposer et mettre en œuvre des moyens pour maintenir et améliorer la compétence des membres

Dans les actions ciblées, il y avait la révision des règlements de l'Ordre dont le *Code de déontologie* et le *Règlement sur la tenue des dossiers* afin de tenir compte des deux professions. Il y avait aussi



Renée Verville, c.o.

l'augmentation de l'offre de sessions de formation sur la déontologie afin d'atteindre un plus grand nombre de membres. Le Comité de réglementation a été formé et ses travaux sont bien engagés. Quant à la formation, l'objectif 2002-2003 avait été fixé à 10 % des membres et il a été atteint. Nous voulions aussi élaborer le profil des compétences générales pour les psychoéducateurs. La première phase est terminée et la consultation auprès de groupes restreints a été amorcée. La traduction des normes de pratique en psychométrie est terminée et le lancement du livre se fera à l'automne. Par ailleurs, les travaux relatifs à la conception et à la mise en place des outils nécessaires à l'inspection professionnelle des psychoéducateurs sont terminés et le programme d'inspection a débuté. Une politique de formation continue a été élaborée et sera mise en vigueur l'an prochain. Dans les stratégies identifiées pour atteindre les objectifs de cette deuxième orientation, nous avons développé des partenariats avec les universités et les groupes de recherche afin d'alimenter les membres sur les avancées de la pratique en orientation et en psychoéducation.

Contribuer en tant qu'acteur de premier plan, au développement des professions

Les activités reliées à ce volet sont beaucoup plus de nature politique et visent à assurer des services de qualité au public. Ces dossiers ont déjà été traités par la présidence.

Accroître la contribution de l'Ordre dans la visibilité de nos professions

Pour être efficaces dans l'atteinte de cet objectif, nous voulons articuler nos actions autour d'un plan de communication sur lequel une conseillère en communication/marketing a travaillé et dont les grands principes ont été adoptés à la réunion du Bureau de mars dernier. Parallèlement, pour chacune de nos professions, nous avons réalisé de nombreuses activités de communication, par le biais de publicités, de relations de presse et de relations publiques, et ce, de façon autonome ou en collaboration avec des partenaires. Nous avons également élaboré différents outils de communication comme des affiches par profession, un dépliant et une affichette pour la Journée de formation continue 2003 et même des outils promotionnels pour certains secteurs de pratique. Nous avons travaillé à

l'amélioration de notre site Web pour le public. Nous avons également acheminé aux membres des formulaires à compléter afin de constituer notre banque d'experts. De plus, notre Colloque 2002 qui a eu lieu à Trois-Rivières, a réuni près de 750 membres, 60 exposants et a été couvert par le quotidien local. Près de 600 organismes ont été sensibilisés à la tenue de cet événement et donc, à notre positionnement de *Un Ordre, deux professions*.

Proposer et mettre en œuvre des moyens pour attirer et fidéliser les membres

Les activités de recrutement réalisées dans le cadre de l'intégration ont été très efficaces puisque nous avons largement dépassé notre objectif. Afin de fidéliser les membres, nous avons mis sur pied des activités mobilisatrices telles que la formation de comités d'affaires professionnelles par secteur de pratique, qui répondent aux préoccupations des membres. Il y a eu cette année la formation de trois comités, deux pour le secteur psychoéducation et un pour le secteur orientation. De plus, il a eu la création d'un comité conjoint regroupant les membres des deux professions œuvrant en pratique privée.

Des groupes de discussion virtuels ont été créés pour chaque secteur des membres en scolaire. Bien que la section membres de notre site Web ne soit pas terminée, elle est en opération et un répertoire des membres avec moteur de recherche y est diffusé. Aussi, dans la section publique du site, le répertoire des membres en pratique privée a été doté d'un moteur de recherche afin de faciliter le repérage pour le public.

Outre les activités de formation ou d'échanges organisées par des administrateurs en région, le président, le vice-président et moi-même avons fait la tournée des régions afin de rencontrer les membres et d'échanger avec eux sur leurs préoccupations et sur les dossiers chauds. Enfin, nous poursuivons les services-conseils offerts aux membres particulièrement pour les questions relatives à la déontologie.

En terminant, je tiens à souligner l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre le président, le vice-président et moi. Ce fut un privilège pour moi et une source de satisfaction que de travailler avec eux tout au cours de l'année. Je désire également remercier les administrateurs pour la confiance qu'ils m'ont témoignée.

Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau a tenu cinq réunions régulières au cours de l'année 2002-2003.

Les administrateurs ont notamment :

- élu Michel Turcotte, c.o., comme président de l'Ordre, suite à la démission de Louise Landry ;
- élu parmi leurs membres quatre représentants pour siéger au Comité administratif : Marcel Renou, ps.éd., vice-président au secteur psychoéducation ; Jacques Allard, c.o., vice-président au secteur orientation ; Denis Leclerc, ps.éd., conseiller et Jean-Paul Bergeron, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Michel Turcotte, c.o., président de l'Ordre, est d'office membre et président de ce comité ;
- élu l'administratrice de la section V, Élyse Lachance, c.o., suite à la démission de l'administratrice de la section.

Résolutions du Bureau

Dossiers administratifs

- adopté le *Recueil des conditions de travail du personnel professionnel, technique et de soutien* ;
- délégué au Comité administratif les décisions relatives aux délivrances de permis à des candidats ayant un dossier criminel ;
- adopté une modification à la Politique en regard de la classe de membre étudiant associé ;
- adopté une modification à la Politique sur les règles d'éthique et de fonctionnement de l'Ordre, permettant la délégation de tâches à des membres du Bureau ou de comités, dans certaines conditions ;
- résolu d'offrir aux membres les services de la firme La Professionnelle ;
- adopté la position de l'Ordre sur l'accès au dossier ;
- adopté les modifications au *Règlement sur la représentation au sein du Bureau de l'Ordre et les modalités d'élection* ;
- adopté le plan d'action pour l'année 2003-2004 ;
- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2003-2004 ;
- résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a., pour effectuer la vérification de l'exercice financier 2003-2004 ;
- adopté les modifications au *Règlement sur les affaires du Bureau* ;

- résolu d'ajouter au *Code de déontologie* deux articles, suite à l'adoption de la Loi 180 ;
- résolu de reconnaître admissibles au permis de psychoéducateur les détenteurs d'un baccalauréat par cumul de certificats sous certaines conditions ;
- adopté un nouveau mode de fonctionnement à la présidence ;
- sélectionné une firme pour le développement d'un système de gestion de l'information.

Dossiers à caractère financier

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 ;
- adopté les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2002-2003 ;
- adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2003-2004 ;
- résolu de recommander à l'Assemblée générale de ne pas augmenter la cotisation pour l'exercice financier 2003-2004 ;
- statué sur la rémunération du président, des vice-présidents et des conseillers pour des dossiers particuliers ;
- résolu d'accorder des jetons de présence aux administrateurs du Comité administratif ;
- adopté les échelles de salaire des employés de soutien ;
- résolu d'allouer une partie des surplus 2003 au fonds de développement et de réserver le reste dans le fonds d'imprévus ;
- adopté les conditions salariales pour 2003-2004 ;
- résolu de modifier la politique de cotisation pour les membres recrues.

Nominations

- nommé Yves Lecours, c.o. comme inspecteur ;
- nommé Martine Lacharité, c.o., comme inspectrice et enquêtrice ;
- nommé Joëlle Atlan, ps.éd., comme syndic adjointe ;
- nommé les membres du Comité des psychoéducateurs en CLSC ;
- nommé les inspecteurs et les enquêteurs ;
- nommé les membres des comités suivants : discipline, révision des plaintes, inspection professionnelle, formation, admissions secteur

- orientation et secteur psychoéducation, accréditation à la pratique de la psychothérapie, réglementation, psychoéducateurs en milieu scolaire, orientation en employabilité ;
- nommé Martine Lacharité, c.o., France Paquette, c.o. et Claudine Pelletier, ps.éd. comme scrutatrices pour les élections 2003 ;
- constitué une banque de noms pour les jurys des prix de l'Ordre ;
- délégué Michel Turcotte, c.o., au CIQ ;
- délégué Renée Verville, c.o. et Marcel Renou, ps.séd., substitués au CIQ ;
- délégué Renée Verville, c.o., au COAMF.

Dossiers professionnels

- adopté le plan de surveillance générale de la pratique professionnelle pour l'année 2002-2003 ;
- entériné les recommandations des jurys pour le Prix de l'orientation et le Prix de la psychoéducation 2002 ;
- résolu d'accepter la démission du syndic de l'Ordre, Jean-Hughes Poirier, c.o. et lui présenter une motion de félicitations ;
- résolu de déléguer au Comité administratif le pouvoir de prendre les mesures appropriées suite à l'enquête particulière sur la compétence d'un membre ;
- résolu de constituer un Comité des psychoéducateurs en CLSC ;
- entériné les procédures prévues pour mettre en place d'éventuels partenariats avec différents groupes de recherche ;
- résolu d'ajouter deux énoncés aux Normes générales de compétences des conseillers d'orientation ;
- résolu d'offrir deux revues scientifiques distinctes aux membres, une en orientation et une en psychoéducation ;
- résolu de recommander René Grenier, ps.éd., pour le Mérite du CIQ 2003 ;
- résolu d'aller en appel d'offres auprès des professeurs d'université membres de l'Ordre pour le développement d'un répertoire d'instruments d'évaluation et de programmes d'intervention, en orientation et en psychoéducation ;
- résolu de mettre de l'avant une politique de formation continue pour les membres ;
- résolu d'appuyer les activités de rayonnement et de partenariats canadiennes et internationales entreprises par la présidence ;
- résolu de déléguer au Comité administratif de juger de la pertinence des activités de rayonnement et de partenariats et du budget correspondant ;
- résolu de transmettre les candidatures de Claude Lalancette, c.o., Jacques Allard, c.o., Steve Bissonnette, ps.éd., Marie-France Groulx, ps.éd., Sylvie Normandeau, ps.éd. et Hélène Rousseau, ps.éd., pour les commissions du Conseil supérieur de l'éducation ;
- délivré un permis de psychoéducateurs à 313 candidats répondant aux critères d'admission ;
- délivré un permis de psychoéducateur à un candidat déclaré coupable d'une infraction criminelle ;
- accordé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie à un conseiller d'orientation et un psychoéducateur.

Rapport d'activités du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent être reproduites dans ce rapport.

Pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, le Comité administratif a tenu sept réunions.

En conformité avec les tâches et responsabilités prévues au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le Comité administratif a notamment :

Permis

Délivré 170 permis de conseiller d'orientation et 1 650 permis de psychoéducateur.

Équivalence de diplôme ou de formation

Reconnu à 24 personnes une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis à ces candidats et candidates.

Tableau de l'Ordre

- radié 64 conseillers d'orientation et psychoéducateurs, le 1^{er} avril 2002, pour ne pas s'être inscrits ou pour ne pas avoir versé leur cotisation annuelle prescrite ;
- reçu la démission de 72 conseillers d'orientation et de 13 psychoéducateurs au cours de l'année.

Dossiers à caractère financier

- analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses ;
- nommé les signataires des effets de commerce ;
- résolu de contribuer à diverses campagnes de financement : Association canadienne d'éducation des adultes, services de répit Emergo, Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées ;
- résolu de recommander au Bureau d'accorder des jetons de présence aux membres du Comité administratif ;
- résolu de défrayer une partie des dépenses pour la participation du président au Colloque de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle ;
- résolu de verser un soutien financier au COAMF pour la poursuite du travail en matière de violence conjugale.

Dossiers administratifs

- résolu de modifier la politique concernant la classe de cotisation étudiant associé ;
- statué sur le choix de la firme pour finaliser le site Internet de l'Ordre ;
- résolu que soit alloué l'équivalent de sept jours/semaine pour la tâche aux communications, répartie entre deux personnes ;
- résolu que le titre de vice-président exécutif soit donné au vice-président dont la catégorie de permis est différente de celle du président ;
- statué sur le lieu et la date de l'Assemblée générale et du Congrès 2004 ;
- adopté les modifications au *Règlement sur le Comité de la formation* ;
- résolu d'accepter l'offre de service d'une firme spécialisée dans la conception d'outils de gestion de la performance des employés ;
- traité les dossiers de médiation familiale ;
- adopté le calendrier des réunions du Comité administratif pour l'année 2002-2003 ;
- préparé les ordres du jour du Bureau et de l'Assemblée générale.

Nominations

- nommé Me Geneviève Roy comme secrétaire du Comité de discipline et du Comité de révision des plaintes ;
- nommé Dominique Trudel, ps.éd. comme enquêteur ;
- renouvelé le mandat des membres du Comité des admissions secteur psychoéducation ;
- nommé Andrée LeBlanc, ps.éd. et Jacques Grégoire, ps.éd. comme membres du Comité de discipline ;
- nommé Johanne Rocray, c.o., comme inspecteur et enquêteur ;
- nommé Alain Dubois, c.o., comme membre du Comité d'accréditation à la psychothérapie.

Dossiers professionnels

- résolu d'imposer un stage de perfectionnement à un membre suite à l'enquête particulière sur la compétence ;
- résolu que l'Ordre devienne membre associatif de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle ;
- résolu d'adopter les modifications aux prix et reconnaissances de l'Ordre ;
- résolu de transmettre une lettre d'appui à la Fondation Émergence pour lutter contre l'homophobie.

Rapport du syndic

L'Ordre administrant deux professions distinctes, le bureau du syndic traite les dossiers d'une façon spécifique à l'une ou l'autre des deux professions, soit l'orientation, soit la psychoéducation.

Le bureau du syndic a reçu au total 12 nouvelles plaintes au cours de l'année écoulée, s'ajoutant aux 3 plaintes déjà en cours de traitement ; 10 dossiers ont été complétés et 5 demeurent en traitement.

Il y a eu, par ailleurs, 7 demandes d'information touchant notamment :

- les circonstances amenant à tenir une enquête, le processus d'enquête et les sanctions possibles ;
- le délai pour porter plainte ;

- certaines interrogations sur le comportement d'un professionnel ;
- l'usage de la publicité ;
- la notion de conflit d'intérêts ;
- la conservation de dossiers à la suite d'une cessation de pratique, plusieurs ordres professionnels étant impliqués ;
- le mandat donné au professionnel lorsqu'il s'agit d'un enfant de plus ou de moins de 14 ans en milieu scolaire.

Il est à noter que le nombre de demandes d'information a diminué au cours de l'année en raison de l'arrivée d'une conseillère juridique au siège social de l'Ordre.

SECTEUR ORIENTATION

Six nouvelles demandes d'enquête ont été logées à l'encontre de conseillères ou conseillers d'orientation.

Au cours de l'année

Trois enquêtes ont été complétées. Elles portaient notamment sur :

- l'utilisation de la publicité (section V *Code de déontologie*) ;
- la cessation de services à un client (art.3.03.03 et 3.03.05 *Code de déontologie*) ;
- le respect du mandat et le consentement éclairé (art.3.02.03 *Code de déontologie*) ;
- le versement d'un acompte par le client (art.3.08.04 *Code de déontologie*) ainsi que le délai de 90 jours pour déposer en justice une demande en recouvrement d'honoraires professionnels (art. 3 *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de l'OCCOPPQ*).

Deux dossiers concernant 4 conseillers d'orientation ont été référés au bureau du syndic par le Comité d'inspection professionnelle, en vertu de l'article 4.02.02 du *Code de déontologie*, et ont donné lieu à des interventions du syndic en vue de régulariser la situation.

Le conseiller d'orientation ou le psychoéducateur doit répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic de l'Ordre, des enquêteurs ou de membres du comité d'inspection professionnelle.

Un dossier a été clos en cours d'enquête à la demande de la partie plaignante.

La nature de la plainte touchait le non respect du mandat accordé ainsi que la qualité du rapport d'évaluation. Aucun élément n'a permis de poursuivre l'enquête.

Aucun dossier n'a justifié le dépôt d'une plainte auprès du Comité de discipline. Deux dossiers ont cependant donné lieu à des recommandations écrites visant la mise en place de mesures correctives.

Un dossier était toujours en cours de traitement au 1^{er} avril 2003. Il concerne la perception négative d'un client quant au processus d'évaluation suivi et aux conclusions qui en ont découlé.

SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Six nouvelles demandes d'enquête ont été reçues concernant les pratiques de psychoéducateurs.

Au cours de l'année

Six enquêtes ont été menées. Elles portaient notamment sur :

- le droit du client de consulter un autre professionnel ou toute autre personne compétente (art. 3.01.02 *Code de déontologie*) ;
- l'importance de préserver le lien de confiance entre le client et le psychoéducateur (art. 3.01.04 *Code de déontologie*) ;
- la notion de conflit d'intérêt (art. 3.05.03 *Code de déontologie*) ;
- le respect des normes en matière de tenue de dossiers (art. 2.01 à 2.04 *Règlement sur la tenue de dossiers*) ;
- l'accessibilité des dossiers par les clients (art. 3.07.01 *Code de déontologie*) ;
- la question des honoraires justes et raisonnables (art. 3.08.01 *Code de déontologie*) ;
- la question des limites et aptitudes que les psychoéducateurs doivent prendre en considération avant d'accepter un mandat (art. 3.01.01 *Code de déontologie*) ;

- la question de la disponibilité et de la diligence raisonnables (art. 3.03.01 *Code de déontologie*) ;
- le respect de l'échelle de valeurs des clients (art. 3.01.04 b) *Code de déontologie*) ;
- l'explication du mandat au client ainsi que des utilisations diverses des informations confidentielles qui lui seront transmises (art. 3.02.03 et 3.06.04 *Code de déontologie*).

Quatre de ces enquêtes sont complétées. Deux d'entre elles ont donné lieu à des lettres de recommandation afin de procéder à des mesures correctives. Pour les deux autres enquêtes, nous sommes arrivés à la conclusion que les psychoéducateurs avaient respecté leurs normes déontologiques. Dans l'un de ces deux dossiers, le demandeur a fait une demande de révision de notre décision, mais n'y a pas donné suite.

Aucune enquête n'a jusqu'à ce jour mené à une référence devant le Comité de discipline.

Quatre dossiers demeuraient en cours de traitement en date du 1^{er} avril 2003.

Rapport d'activités des comités

Comité d'inspection professionnelle

Membres du Comité

*Suzanne Lucier-Brunet, c.o.,
présidente du Comité*
Claudette Clément, c.o.
Sarina Matarasso, c.o.
Yvon Trottier, c.o.
Réjean Mercier, ps.éd.
Claude Paquette, ps.éd.
Mireille Riverin, ps.éd.
Réjean Thomas, ps.éd.
Claude Toupin, ps.éd.
Richard Locas, c.o.
secrétaire du Comité

Inspecteurs – enquêteurs

Jocelyne Boivin-Bérubé, c.o.
Richard Locas, c.o.
Dominique Trudel, ps.éd.
Yves Lecours, c.o.
Martine Lacharité, c.o.
Johanne Rocray, c.o.
Laurent Matte, c.o.
Michel Laplante, ps.éd.

La fonction principale du Comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par ses membres. Il peut aussi faire enquête sur la compétence professionnelle d'un membre s'il y a lieu.

Le Comité d'inspection professionnelle peut être formé de dix membres dont une présidente nommée par le Bureau pour un mandat de deux ans, conformément au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*. Le Comité siège en deux divisions en fonction des deux professions. La division psychoéducation compte cinq membres et la division orientation en compte quatre étant donnée la vacance d'un poste.

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu huit réunions régulières au cours de l'année. Par ailleurs, il y a eu quatre rencontres de formation pour les membres du Comité d'inspection professionnelle de la division psychoéducation. Comme à chaque année, les membres du Comité ont été invités à participer aux activités organisées par le Forum de l'inspection professionnelle du CIQ.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, DIVISION ORIENTATION

Cette année encore, le programme de surveillance générale de l'exercice de la pratique s'est déroulé en deux temps. Dans un premier temps, le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 225 questionnaires. Par la suite, les questionnaires ont été analysés et 75 membres ont été sélectionnés en fonction des critères d'analyse retenus.

Envoi et analyse des questionnaires

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 225 questionnaires aux membres sélectionnés selon les critères suivants :

- membres non en exercice revenant à la pratique ;
- membres en exercice ayant été réadmis à l'OCCOPPQ après une absence de plus de cinq

ans ou admis à l'OCCOPPQ cinq ans après avoir obtenu leur diplôme et à qui le Comité des admissions n'a exigé aucun perfectionnement s'appuyant sur la pertinence des activités réalisées pendant cette période ;

- membres en exercice ayant été réadmis automatiquement à l'OCCOPPQ et ayant entre trois et cinq années d'inactivité dans la pratique de l'orientation ;
- membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de travail ;
- membres de l'OCCOPPQ depuis au moins cinq ans ;
- membres n'ayant jamais été inspectés.

Visites d'inspection professionnelle

L'analyse des questionnaires permet aux membres du Comité d'inspection professionnelle d'identifier les conseillers et conseillères d'orientation qui recevront la visite d'un inspecteur. Les critères suivants sont retenus :

- membres qui déclarent peu ou pas de formation continue au cours des cinq dernières années ;
- inadéquation entre les services offerts ou les modèles d'intervention et la préparation ou la formation reçue ;
- lacunes concernant la gestion de la pratique, la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et la publicité ;
- lacunes concernant le choix, l'administration, la correction ou l'interprétation des instruments psychométriques ;
- échec de la section 4, les dimensions déontologiques de la pratique ;
- incohérence des réponses ou questionnaire répondu très sommairement ;
- membres pratiquant de façon isolée.

De façon générale, une grande partie des membres qui sont visités ont échoué la section sur les dimensions déontologiques de la pratique. Les autres questionnaires retenus indiquent une absence de participation à des activités de perfectionnement au cours des cinq dernières années, une inadéquation entre la formation et les modèles d'intervention ou les services offerts. Finalement, les membres qui ont répondu sommairement au questionnaire ou n'ont pas respecté la date d'échéance sans prendre d'entente avec le Comité sont retenus pour une visite d'inspection.

Nombre de visites planifiées en début d'année : 39 visites reportées de l'année 2001-2002 ; 75 nou-

veaux membres choisis à partir des critères retenus ci-dessus.

Les tableaux suivants tracent le portrait de la répartition des 75 visites sélectionnées suite à l'analyse des questionnaires par région et par secteur de travail.

Durant l'année 2002-2003, en plus des 75 visites d'inspection significatives suite à l'analyse des questionnaires, le comité devait également effectuer 39 visites d'inspection reportées de l'année 2001-2002 et 29 visites de suivi découlant d'une visite d'inspection où des lacunes avaient été détectées et des correctifs demandés, pour un total de 143 visites.

Différentes raisons ont amené le Comité d'inspection professionnelle à reporter 70 visites. Plusieurs de ces visites auront lieu durant les mois d'avril à septembre avant de débiter les nouvelles inspections 2003-2004.

Enquêtes particulières sur la compétence

Durant l'année, le comité a procédé à trois enquêtes particulières sur la compétence. Une enquête s'est conclue par un avis du Comité d'inspection professionnelle au Bureau de prendre des mesures prévues à l'article 113 du *Code des professions* et les deux autres n'ont entraîné que des mesures de suivi de l'inspection.

Synthèse des observations du Comité

L'année 2002-2003 a été marquée par la mise en place du Comité d'inspection professionnelle division psychoéducation et par un roulement au niveau du personnel de l'inspection. Les membres du Comité division psychoéducation ont reçu une formation qui leur permettra de débiter les travaux d'inspection et d'enquête particulière dès septembre 2003.

Visites par région		
Section	Régions	Visites
I	Bas St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
II	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	4
III	Québec et Chaudière-Appalaches	17
IV	Mauricie, Bois-Francs et Lanaudière	7
V	Montréal-Est et Estrie	20
VI	Montréal-Métropolitain	14
VII	Laval et Laurentides	3
VIII	Outaouais, Nord-Ouest et Nouveau-Québec	4
	TOTAL	75

Visites par secteur de travail	
Cabinet conseil	16
Compagnies et entreprises	0
Milieu scolaire primaire	1
Milieu scolaire secondaire	17
Cégep	1
Université	2
Milieu scolaire adulte	8
Santé et services sociaux	0
Ministères	6
Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité	22
Autres	2
TOTAL	75

Cette année, le nombre de visites effectuées est demeuré relativement stable, mais on constate que plusieurs visites ont été reportées. Ceci s'explique par une augmentation du nombre total de visites à effectuer et par les changements au niveau du personnel de l'inspection. Notons cependant que madame Johanne Rocray, c.o. pourra procéder à plusieurs visites d'inspection entre le 1^{er} avril et le 30 septembre, date à laquelle nous débiterons les nouvelles visites prévues pour le programme de surveillance 2003-2004. S'il n'y a pas d'imprévu majeur, il serait possible cette année de rattraper ce retard et de rencontrer l'ensemble des objectifs du programme de surveillance.

Par ailleurs, le Comité d'inspection professionnelle envisage de réviser certains éléments du programme de surveillance générale durant l'année 2003-2004. Ces travaux viseront à préciser davantage les critères de sélection des professionnels qui reçoivent le questionnaire et la visite d'un inspecteur afin de mieux cibler ces derniers. Par ailleurs, le Comité étudiera différents mécanismes ou modalités d'inspection (pré-questionnaire, questionnaire, visite, etc.) afin de s'assurer que le mandat de surveillance se poursuive adéquatement et que des liens puissent être établis avec la politique de formation continue.

Comme à chaque année, la principale lacune rencontrée en inspection professionnelle touche à la

tenue de dossiers. Par contre, notons que l'offre de formation (formule à distance ou formation sur mesure offerte dans différents milieux) sur cet aspect de la pratique répond grandement au besoin de support chez les conseillers d'orientation qui présentent des lacunes de tenue de dossiers.

Lors des visites d'inspection, le Comité a également constaté quelques lacunes chez les professionnels qui pratiquent depuis plusieurs années, sans nécessairement s'être assurés d'une formation continue adéquate. Le Comité croit donc qu'il serait intéressant de développer une formation qui toucherait les différents aspects de l'intervention en orientation (telle que la formation sur le processus d'orientation) qui pourrait être adaptée et offerte aux groupes de conseillers d'orientation ayant 15 ans et 30 ans de pratique.

Finalement, notons que l'année 2003-2004 sera marquée par l'implantation de l'inspection professionnelle pour les psychoéducateurs sous forme de projet pilote.

Résultats des visites d'inspection	
Visites d'inspection reportées pour l'année 2002-2003	58
Lettres de conformité de pratique	38
Correctifs demandés et visites de suivi prévues	17
Demande d'enquête particulière	1
TOTAL	114

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Durant l'année 2002-2003, il n'y a pas eu de visite d'inspection ni de surveillance générale de la pratique. Par contre, le Comité a procédé à deux enquêtes particulières sur la compétence qui se sont soldées par la démission des membres. Le Comité en a donc informé le syndic de l'Ordre.

Par ailleurs, le Comité s'est réuni à quatre reprises. Ce fut l'occasion pour les membres de recevoir une formation sur les aspects théoriques et pratiques de l'inspection. Le questionnaire d'inspection a également été élaboré en vue de démarrer le programme de surveillance générale en 2003-2004.

Comité de révision des plaintes

Membres du Comité

Louis Roy, c.o.

président du Comité

André Béliveau, ps.éd.

Christiane Gagnon, c.o.

Jean Hénault, ps.éd.

Dominic Martinet, ps.éd.

Administrateurs nommés :

Lyne Carrier-Demers

Claire Lavergne

Raymond Proulx

Secrétaires : Renée Verville, c.o.

et Me Geneviève Roy*

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Le Comité a reçu une nouvelle demande d'avis durant l'exercice 2002-2003, où il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre.

* Le poste de secrétaire du Comité a été occupé par Renée Verville, c.o., jusqu'au 21 avril 2002, puis par Me Geneviève Roy.

Comité de discipline, secteur orientation

Membres du Comité

Me Jean Pâquet,

président du Comité

Chantal Alie, c.o.

Lucille Bédard, c.o.

Claude Charrette, c.o.

Gerald Scott Conrod, c.o.

Alice Havel, c.o.

Noussina Rahim, c.o.

Norma Wasserman, c.o.

Secrétaires : Renée Verville, c.o.

et Me Geneviève Roy*

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

* Le poste de secrétaire du Comité a été occupé par Renée Verville, c.o., jusqu'au 21 avril 2002, puis par Me Geneviève Roy.

Comité de discipline, secteur psychoéducation

Membres du Comité

Me Jean Pâquet,

président du Comité

Brigitte Alarie, ps.éd.

Hélène Cabana, ps.éd.

Anne-Marie Delisle, ps.éd.

Diane Métayer, ps.éd.

Henri Mercier, ps.éd./

Dominique Trudel*

Jacques Grégoire, ps.éd./

Andrée Leblanc, ps.éd.**

Secrétaires : Renée Verville, c.o.

et Me Geneviève Roy***

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

* Dominique Trudel a remplacé Henri Mercier à partir de février 2003.

** Andrée Leblanc a remplacé Jacques Grégoire à partir de février 2003.

*** Le poste de secrétaire du Comité a été occupé par Renée Verville, c.o., jusqu'au 21 avril 2002, puis par Me Geneviève Roy.

Comités des admissions

Membres du Comité secteur orientation

Nathalie Gauthier, c.o.

René-André Hervieux, c.o.

Marie-Claude Hurtubise, c.o.

Raymond Jean, c.o.

Renée Verville, c.o.,

secrétaire du Comité

Membres du Comité secteur psychoéducation

Ginette Doyon, ps.éd.

Ginette Lajoie, ps.éd.

Jean McComber, ps.éd.

Renée Verville, c.o.

secrétaire du Comité

Mandat

Les dossiers de demandes d'admission doivent être étudiés pour statuer si les dossiers sont conformes au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* et au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre*.

La secrétaire du Comité des admissions fait une étude des dossiers des candidatures ayant un diplôme donnant accès au permis de l'Ordre, les décisions sont par la suite entérinées par le Comité administratif.

Pour le permis de conseiller d'orientation, elle a ainsi étudié 130 dossiers et ces candidats ont obtenu leur permis d'exercice.

Pour celui de psychoéducateur, elle a étudié 410 dossiers dont les candidats ont également obtenu leur permis d'exercice.

Suite à l'analyse des dossiers, elle fait part aux candidats des lacunes possibles dans leur formation et alimente le Comité de la formation et les responsables des universités concernées.

La secrétaire fait des recommandations au Comité administratif pour réadmettre sans exigences supplémentaires les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de 5 ans. Elle a ainsi recommandé 7 candidatures pour le permis de conseiller d'orientation et 46 pour celui de psychoéducateur.

Secteur orientation

Le Comité des admissions du secteur orientation a tenu 5 réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- étudié 1 dossier de demande d'admission par voie d'équivalence et cette demande a été acceptée ;
- 7 dossiers ont fait l'objet d'une analyse préliminaire ;
- 11 membres ont déposé une demande d'admission ou de réadmission après 5 ans et 7 d'entre eux ont obtenu leur permis sans exigences supplémentaires ;
- 11 dossiers ont fait l'objet de plus d'une étude.

Provenance des candidats admis pour le permis de conseiller d'orientation :

Université Laval	50
Université de Sherbrooke	28
Université McGill	27
Université du Québec à Montréal	16
Université de Montréal	3
Université du Québec à Trois-Rivières	2
Université de Louvain	1
Université de Rouen	1
Université de Lille	1
Total	129

Secteur psychoéducation

Au secteur psychoéducation, le Comité des admissions a tenu 12 réunions au cours desquelles il a notamment :

- étudié 1885 dossiers de candidats désirant obtenir leur permis en vertu de la clause grand-père ;
- 1463 personnes ont obtenu leur permis d'exercice ;
- 394 dossiers ont fait l'objet de plus d'une étude ;
- 20 candidats ne rencontrant pas les exigences ont dû être refusés ;
- 46 candidats diplômés depuis plus de cinq ans ont été recommandés pour admission sans exigences supplémentaires.

Provenance des candidats admis pour le permis de psychoéducateur :

Université de Montréal	620
Université de Sherbrooke	523
Université du Québec en Outaouais	170
Université du Québec à Trois-Rivières	477
Université du Québec en	
Abitibi-Témiscamingue	127
Université Laval	1
Université McGill	1
Université de Roumanie	1
Total	1920

Comité sur l'orientation en employabilité

Membres du Comité

Michel Turcotte,
président de l'OCCOPPQ et
responsable du Comité

Sylvie Bernaques, c.o.

Marie Ducharme, c.o.

Caroline Langelier, c.o.

Jessy Marcoux, c.o.

Laurent Matte, c.o.

Secrétaires : Michel Bleau, c.o.,
Richard Locas, c.o.*

Le Comité sur l'orientation en employabilité s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2002-2003. En novembre et décembre 2002, près de 80 conseillers d'orientation œuvrant en employabilité ont été rencontrés lors d'une tournée des régions. Ces rencontres avaient pour but d'informer les conseillers d'orientation des travaux du Comité et de recueillir des informations sur les problématiques qu'ils rencontrent dans leur pratique et leurs besoins de formation continue.

Par ailleurs, suite aux commentaires recueillis lors des rencontres avec les conseillers d'orientation, le Comité a conçu et préparé une journée de formation continue qui aura lieu en tournée régionale à l'automne 2003. Finalement, le Comité poursuivra ses travaux de représentation auprès des leviers d'influence.

* Le poste de secrétaire du Comité a été occupé par Michel Bleau, c.o., jusqu'en décembre 2002, puis par Richard Locas, c.o.

Comité des psychoéducateurs en CLSC

Membres du Comité

Geneviève Blais, ps.éd.

Maria Cabello, ps.éd.

Geneviève Martin, ps.éd.

André Sauvé, ps.éd.

Marc Bélanger, ps.éd.,

secrétaire du Comité

Constitué en mai 2002, ce Comité est issu de la Table de concertation des psychoéducateurs en CLSC, mise en place avant l'intégration des psychoéducateurs au système professionnel.

Au cours de leur première année d'existence, les membres du Comité ont choisi de centrer la majeure partie de leurs ressources sur une réalisation en particulier : contribuer intensivement à la construction du premier questionnaire sur l'exercice de la profession dans un secteur de travail.

Comité de la formation, secteur orientation

Membres du Comité

Marcel Monette, c.o. (CRÉPUQ)

Denis Marceau, c.o. (CRÉPUQ)

Jacques Ouellet, c.o. (MEQ)

Michel Turcotte, c.o., président
du Comité

Renée Verville, c.o., secrétaire
du Comité

Comité élargi :

Jean-Louis Drolet et Bruno
Bourassa, (Université Laval) ;

Carmen Parent et Bernard
Rivière, c.o. (UQAM) ;

Marie-Chantal Guédon, c.o.
et Marcelle Gingras, c.o.

(Université de Sherbrooke) ;
Jack De Stephano (Université
McGill)

Le Comité de la formation est, selon le *Règlement sur le Comité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation*, un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des conseillers et conseillères d'orientation.

Le Comité a consulté les universités sur le projet des normes d'admission et d'équivalence de formation pour les conseillers d'orientation. Suite à cette consultation, le Comité s'est élargi et compte maintenant, en plus des membres nommés, deux représentants de chacune des universités dispensant le programme en orientation.

Le comité a revu le projet de modification des normes et devrait présenter à l'automne prochain un projet final pour adoption au Bureau.

La modification au *Règlement sur le Comité de la formation* a été présentée à l'Office des professions et est à l'étape de la consultation. Cette modification prévoit que le Comité de la formation peut siéger en division, soit une division pour les conseillers d'orientation et une pour les psychoéducateurs.

Comité consultatif, secteur orientation

Membres du Comité

Michel Turcotte, c.o.
Luc Duval, c.o.
Catherine Morneau, c.o.
Mireille Tésolin, c.o.
Guy Tessier, c.o.
Michel Bleau, c.o.,
secrétaire du Comité

Le Comité consultatif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2002-2003. Le Comité a été consulté en vue des travaux du Comité de la formation sur la mise à jour des normes d'admission et d'équivalence de formation des conseillers et conseillères d'orientation.

Comité consultatif, secteur psychoéducation

Membres du Comité

Marcel Renou, ps.éd.
Germain Duclos, ps.éd.
Johanne Dugré, ps.éd.
Carol Fillion, ps.éd.
Dany Lamoureux, ps.éd.
Marc Bélanger, ps.éd.,
secrétaire du Comité

Le Comité consultatif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2002-2003. Le Comité a été consulté en vue de poursuivre l'étude du dossier de la mise à jour du système professionnel en santé et en relations humaines. Les membres du comité ont également examiné diverses questions relatives à l'exercice de la profession dans les milieux où la contribution des techniciens en éducation spécialisée représente un élément important de la prestation des services.

Comité des psychoéducateurs en milieu scolaire

Membres du Comité

Denis Leclerc, ps.éd.,
président du Comité
Bernard Cabot, ps.éd.
Éric Drapeau, ps.éd.
Jean Hénault, ps.éd.
Michel Laplante, ps.éd.
Rina Petretta, ps.éd.
Marie-Hélène Quintal, ps.éd.
Bernard Tanguay, ps.éd.
Marc Bélanger, ps.éd.,
secrétaire du Comité

Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année. Les principales réalisations de ses membres sont les suivantes :

- Organisation, avec la contribution d'un comité ad hoc, du 5^e Colloque des psychoéducateurs et psychoéducatrices en milieu scolaire sous le thème « Notre couleur en toute rigueur ».
- Intégration du site des psychoéducateurs en milieu scolaire au site général de l'Ordre.
- Constitution d'un groupe de discussion virtuelle sur Internet. Cet outil de travail vise à supporter la communication entre les membres de la profession appelés à partager des préoccupations communes, quel que soit leur lieu de travail. Plus spécifiquement, il permettra de répondre, en partie à tout le moins, aux besoins de ceux et celles qui sont éloignés des grands centres urbains et travaillent de façon plutôt isolée.
- Maintien des activités de type mentorat visant l'accompagnement de nouveaux professionnels du secteur par des personnes d'expérience.
- Mise en place de comités locaux permettant de répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des psychoéducateurs et psychoéducatrices dans diverses régions du Québec, notamment à Trois-Rivières et à Québec.
- Contribution à la construction d'un questionnaire sur l'exercice de la profession en milieu scolaire.

Comité d'accréditation à la pratique de la psychothérapie

Membres du Comité

Monique Adam, c.o.
Ginette Doyon, ps.éd.
Alain Dubois, c.o.
Andrée Filion, ps.éd.
Renée Verville, c.o.,
secrétaire du Comité

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité administratif qui décerne cette accréditation. En 2002-2003, le comité s'est réuni à trois reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de 8 membres, 5 conseillers d'orientation et 3 psychoéducateurs, et ces recommandations ont été entérinées soit par le Comité administratif, soit par le Bureau.

Groupe de travail sur l'approche orientante

Membres du groupe

Michel Turcotte, c.o.
Élaine Duquette, c.o.
Sandra Salesas, c.o.
Secrétaires : Michel Bleau, c.o./
Richard Locas, c.o.*

Un groupe de travail sur l'approche orientante a été mis sur pied afin d'effectuer une tournée régionale pour rencontrer des conseillers d'orientation œuvrant en scolaire. En mai 2002, près de 140 conseillers d'orientation ont été rejoints par le biais de 7 rencontres régionales. Ces rencontres avaient pour buts de :

- présenter la nouvelle rubrique de la « section membres » du site Web de l'Ordre ;
- présenter le nouveau groupe de discussion Internet sur l'école orientante ;
- échanger sur les aspects pratiques, les différentes approches, les outils, les aspects organisationnels, les préoccupations, les difficultés et obstacles rencontrés, etc.

Par ailleurs, certains membres de ce groupe ont participé à la mise sur pied du Colloque sur l'approche orientante organisé en partenariat avec la Société GRICS et l'AQISEP.

Pour l'année 2003-2004, les travaux de ce groupe seront intégrés au nouveau Comité des conseillers d'orientation en milieu scolaire.

* Le poste de secrétaire du Comité a été occupé par Michel Bleau, c.o., jusqu'en décembre 2002, puis par Richard Locas, c.o.

Prix de l'Ordre

Prix de l'orientation 2002

Reconnaissance de réalisations qui contribuent à enrichir la pratique ou la recherche en orientation

C'est Mme Christine Cuerrier, conseillère d'orientation à l'UQAM, qui a reçu de l'Ordre le Prix de l'orientation pour une réalisation innovatrice intitulée *Le Mentorat et le monde du travail : un modèle de référence*.

Bien que le mentorat soit de plus en plus à l'ordre du jour, de plus en plus reconnu par diverses organisations comme un moyen efficace de développement personnel et professionnel, les intervenants qui tentaient de mettre en place ce genre d'activités manquaient d'outils et de cadres de référence. Cette publication apporte une réponse aux besoins exprimés par les intervenants dans le domaine.

C'est d'abord la première recherche empirique sur le mentorat au Québec. Une vingtaine de programmes y sont recensés, analysés. Cette réalisation comporte aussi un volet pratique, qui est également une première, car l'auteure y dégage un modèle de référence qui est en fait un point d'ancrage pour tous ceux et celles qui s'intéressent au mentorat et souhaitent mettre en place un tel programme.

Le jury a soutenu que cette réalisation contribuera au développement du mentorat au Québec et ailleurs, facilitant ainsi non seulement la transition de carrière et le développement professionnel du plus grand nombre, mais également le développement personnel à l'intérieur d'une relation significative qui ne peut être que bénéfique aux personnes qui y participent.

Membres du jury

Michel Héroux, c.o.
Johanne Rocray, c.o.
Frédérico Foncela,
représentant le public
Michel Bleau, c.o.,
chargé d'affaires
professionnelles et
secrétaire du jury

Prix de la psychoéducation 2002

Reconnaissance de réalisations qui contribuent à enrichir la pratique ou la recherche en psychoéducation

Le Prix de la psychoéducation 2002, décerné pour la première fois par l'Ordre, a été attribué à Mme Renée Giguère, psychoéducatrice au CLSC de Montréal-Nord, pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme intitulé *Ensemble avec les familles en changement*. Le programme a été réalisé en concertation avec l'Éducation des adultes de la CSDM et certaines écoles primaires de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Le programme vise à rejoindre les élèves de quatrième année qui se perçoivent comme étant privés d'une famille dite normale, supportante, et qui, pour ce motif et d'autres, sont confrontés à des problèmes d'adaptation psychosociale. Il s'adresse aux enfants dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en l'occurrence le groupe classe, là où il est possible de partager un vécu intense.

Tout en permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant en difficulté, le programme favorise également une transformation du milieu que constitue l'école. Tant les parents, les enfants que les enseignants, sont incités à s'ouvrir aux multiples facettes de la famille contemporaine. Le jury a noté favorablement l'interdisciplinarité de la part de professionnels rattachés à divers organismes. Pour le jury, ce programme constitue un exemple remarquable de ce qui caractérise des services de psychoéducation en CLSC.

Membres du jury

Nathalie Haineault, ps.éd.
Réjean Mercier, ps.éd.
Daniel Fines,
représentant le public
Marc Bélanger, ps.éd.,
chargé d'affaires
professionnelles et
secrétaire du jury

Activités d'information et de formation

Activités de formation	Date	Participants
Formation à distance en tenue de dossiers	31 mars 2002 au 1 ^{er} avril 2003	45 c.o. 54 ps.éd.
Formation de groupe en tenue de dossiers		
conseillers d'orientation et psychoéducateurs, Lac St-Jean	19 avril 2002	27
conseillers d'orientation et psychoéducateurs, Service de développement d'employabilité de la Montérégie	25 avril 2002	25
conseillers d'orientation, Vision Travail	3 mai 2002	20
conseillers d'orientation, Enjeu cap sur l'emploi	15 mai 2002	6
conseillers d'orientation, Centre intégration jeunesse adultes Montérégie	17 juin 2002	10
conseillers d'orientation et psychoéducateurs, C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Îles	24 septembre 2002	20
psychoéducateurs, C.S. Marie-Victorin	7 novembre 2002	Non disponible
membres de la section III (Québec)	19 novembre 2002	78
conseillers d'orientation et psychoéducateurs, C.S. des Patriotes	19 décembre 2002	15
psychoéducateurs, C.S. de Saint-Hyacinthe	26 février 2003	11
Colloque 2002 de l'OCCOPPQ (71 ateliers) (Trois-Rivières)	6, 7 et 8 juin 2002	745 participants: 530 c.o.; 160 ps.éd.
5^e Colloque des ps.éd. en scolaire (18 ateliers) (Montréal)	9 novembre 2002	250 inscriptions

Activités d'information	Dates
Approche orientante	
Montréal	6 mai 2002
Québec	9 mai 2002
Sherbrooke	14 mai 2002
Trois-Rivières	15 mai 2002
Hull	23 mai 2002
Atelier sur le processus d'intervention en orientation : étapes et méthodes (Québec et Montréal)	21 nov. 2002 5 et 7 déc. 2002
Activités d'information sur le système professionnel et la déontologie	
étudiants de la maîtrise en orientation – Université de Sherbrooke	3 avril 2002
psychoéducateurs de la CSDM	25 octobre 2002
étudiants et diplômés en psychoéducation – UQAT	14 novembre 2002
étudiants de la maîtrise en orientation – Université Laval	18 novembre 2002
étudiants de premier cycle en psychoéducation – UQTR	20 mars 2003

Statistiques au 31 mars 2003

Inscriptions au Tableau des membres				
	C.O.	AAP*	PS.ÉD.	TOTAL
Membres inscrits au 31 mars 2002	2203	1	1018	3222
Nouvelles inscriptions	132	0	1812	1944
Réinscriptions	39	0	3	42
Non-réinscriptions	64	0	11	75
Révocation de permis	0	0	0	0
Démissions	72	0	13	85
Décès	4	0	1	5
Total des membres	2234	1	2808	5043

Classes de cotisation				
	C.O.	AAP	PS.ÉD.	TOTAL
Membres actifs	1988	4	2625	4617
Membres non en exercice	112	0	152	264
Membres hors Québec	49	0	27	76
Membres émérites	6	0	2	8
Membres à vie	78	0	0	78
Total	2233	4	2806	5043

* AAP : permis c.o. ET ps.éd.

Profil sociodémographique								
Région	Femmes			Hommes			Tous	
	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.	total	c.o.	ps.éd.
Bas St-Laurent (1)	38	45	83	23	6	29	61	51
Gaspésie (11)	17	19	36	7	3	10	24	22
Saguenay (2)	47	40	87	22	10	32	69	50
Côte-Nord (09)	20	17	37	11	5	16	31	22
Québec (3)	340	113	453	135	35	170	475	148
Chaudière-Appalaches (12)	87	33	120	37	10	47	124	43
Mauricie (4)	36	150	186	26	34	60	62	184
Lanaudière (14)	37	104	141	17	27	44	54	131
Centre-du-Québec (17)	34	113	147	16	21	37	50	134
Estrie (5)	90	179	269	51	58	109	141	237
Montréal (16)	190	366	556	90	69	159	280	435
Montréal (6)	386	603	989	168	129	297	554	732
Laval (13)	31	130	161	28	31	59	59	161
Laurentides (15)	51	120	171	36	30	66	87	150
Outaouais (7)	51	97	148	28	22	50	79	119
Abitibi-Témiscamingue (8)	18	133	151	11	27	38	29	160
Nord-du-Québec (10)	2	7	9	1	0	1	3	7
Hors-Québec	44	20	64	9	2	11	53	22
Total	1519	2289	3808	716	519	1235	2235	2808
Total 5043								

Répartition selon les secteurs de travail						
MILIEUX DE TRAVAIL	orientation		psychoéducation		total	
	c.o.	%	ps.éd.	%		%
Éducation	1011	20	910	18	1921	38
Petite enfance	2	0,04	82	1,6	84	1,7
Emploi	443	9	73	1	516	10
Centre réadaptation	43	1	293	6	336	7
Centres hospitaliers	23	0	135	3	158	3
Centres jeunesse	7	0,1	530	11	537	11
CLSC	7	0,1	202	4	209	4
CHSLD	1	0,0	22	0,4	23	0,5
Organismes communautaires	23	0,5	235	4,7	258	5,1
Fonction publique et organismes	92	1,8	48	1,0	140	2,8
Compagnies et entreprises	64	1,3	14	0,3	78	1,5
Cabinet-conseil (à temps plein)	280	5,6	60	1,2	340	6,7
En recherche d'emploi	32	0,6	87	1,7	119	2,4
Retraités	87	1,7	3	0,1	90	1,8
Autres	120	2,4	114	2,3	234	4,6
TOTAL	2235	44 %	2808	56 %	5043	100 %

Ventilation de quelques milieux de travail

ÉDUCATION

Primaire	33	6	526	94	559
Secondaire	497	68	239	32	736
Secondaire – adultes	170	89	20	11	190
Centre administratif	22	39	35	61	57
Cégep	172	83	36	17	208
Cégep – éducation des adultes	9	56	7	44	16
Université	43	48	46	52	89
Université (consultation)	65	98	1	2	66
Total éducation	1011	20	910	18	1921 38 %

EMPLOI

Dévelop. de l'employabilité	346	85	62	15	408
Emploi Québec	97	90	11	10	108
Total emploi	443	9	73	1	516 10 %

RÉADAPTATION

Compagnie assurances	2	50	2	50	4
CSST – SAAQ – IVAC	15	63	9	38	24
Centres de réadaptation	26	8	282	92	308
Total réadaptation	43	1	293	6	336 7 %





Rapport financier
de
l'OCCOPPO
au 31 mars 2003

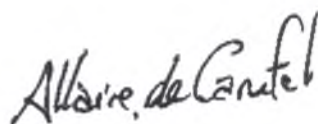
Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 12 mai 2003

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
Produits		
Cotisations	1 396 305 \$	940 989 \$
Frais d'admission	552 721	233 503
Revenus d'intérêts	23 683	20 170
Revenus de publications	20 353	19 277
Revenus nets, vente du livre <i>École orientante</i>	1 207	2 650
Produits nets du Colloque	50 559	43 064
Divers	24 915	37 666
Revenus de formation	24 065	24 766
	2 093 808	1 322 085
Charges		
Administration (Annexe A)	931 685	985 585
Surveillance (Annexe B)	325 638	29 877
Formation (Annexe C)	13 778	24 815
Information et communication (Annexe D)	260 948	83 993
Activités particulières/plan stratégique (Annexe E)	75 950	—
Intégration (Annexe F)	—	136 407
	1 607 999	1 260 677
Excédent des produits sur les charges	485 809 \$	61 408 \$

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Affecté	Non affecté	2003 Total	2002 Total
Solde au début	395 205 \$	39 555 \$	434 760 \$	283 684 \$
Excédent des produits sur les charges	(17 074)	502 883	485 809	61 408
Affectation d'origine externe des psychoéducateurs	—	—	—	89 668
Affectation à l'exercice subséquent	100 000	(100 000)	—	—
Affectation aux immobilisations	34 340	(34 340)	—	—
Solde à la fin	512 471 \$	408 098 \$	920 569 \$	434 760 \$

Bilan

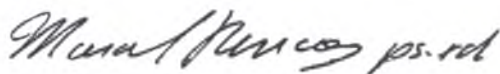
au 31 mars 2003

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	155 035 \$	90 728 \$
Placements temporaires (note 3)	1 116 553	516 294
Débiteurs (note 4)	12 446	15 677
Stocks (note 5)	23 590	15 382
Frais imputables au prochain exercice	24 131	58 540
	<u>1 331 755</u>	<u>696 621</u>
Immobilisations corporelles (note 6)	39 119	21 853
	<u>1 370 874 \$</u>	<u>718 474 \$</u>
 PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	184 576 \$	92 718 \$
Produits perçus d'avance	265 729	190 996
	<u>450 305</u>	<u>283 714</u>
Actif net (note 8)	920 569	434 760
	<u>1 370 874 \$</u>	<u>718 474 \$</u>

Au nom du Bureau :



Michel Turcotte, c.o., administrateur



Marcel Renou, ps.éd., administrateur

État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
Flux de trésorerie		
liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	485 809 \$	61 408 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 074	33 487
	<u>502 883</u>	<u>94 895</u>
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	 196 023	 5 347
	<u>698 906</u>	<u>100 242</u>
 Flux de trésorerie		
liés aux activités de financement		
Apport des psychoéducateurs	—	89 668
 Flux de trésorerie		
liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 340)	(52 492)
 Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	 664 566	 137 418
 Espèces et quasi-espèces au début	 607 022	 469 604
 Espèces et quasi-espèces à la fin	 <u>1 271 588 \$</u>	 <u>607 022 \$</u>
 Constituées de :		
Encaisse	155 035 \$	90 728 \$
Placements temporaires	1 116 553	516 294
	<u>1 271 588 \$</u>	<u>607 022 \$</u>

Notes complémentaires au 31 mars 2003

1. Statut constitutif et objectifs

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice des deux professions et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc conséquemment exempt d'impôts.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au coût ou à la valeur du marché, selon le moins élevé des deux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 5 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 5 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

	2003	2002
3. Placements temporaires		
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 171 393 \$; 166 816 \$ en 2002)	171 393 \$	166 816 \$
Acceptations bancaires, 2,45 % à 2,95 % l'an (1,65 % en 2002) échéant en avril, mai et juin 2003 (avril et mai en 2002) (valeur du marché 945 160 \$; 349 478 \$ en 2002)	945 160	349 478
	1 116 553	516 294
4. Débiteurs		
Avance aux sections	503 \$	600 \$
Clients et divers	6 943	15 077
Dépôt	5 000	—
	12 446 \$	15 677 \$

5. Stocks		2003	2002
Papeterie et fournitures de bureau		23 590 \$	15 382 \$
		23 590 \$	15 382 \$

6. Immobilisations corporelles		2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	106 381 \$	90 156 \$	16 225 \$
Matériel informatique	161 639	138 745	22 894
	268 020 \$	228 901 \$	39 119 \$
			21 853 \$

7. Crédoiteurs et charges à payer	2003	2002
Fournisseurs et frais courus	147 510 \$	70 622 \$
Salaires à payer	15 376	9 098
Taxes à la consommation	21 690	12 998
	184 576 \$	92 718 \$

8. Actif net	2003	2002
Immobilisations	39 119 \$	21 853 \$
Affecté à l'exercice subséquent	100 000	—
Affecté aux conseillers d'orientation	283 684	283 684
Affecté aux psychoéducateurs	89 668	89 668
Non affecté	408 098	39 555
	920 569 \$	434 760 \$

En vertu de la résolution du Bureau de l'Ordre du 31 mars 2001, les surplus accumulés, immédiatement avant l'intégration des psychoéducateurs, ont été affectés dans des fonds de réserve et seront affectés à des activités de développement de chacune des professions. L'Ordre ne peut utiliser ces montants à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration. Les montants non affectés proviennent du surplus des exercices terminés depuis l'intégration.

9. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	2003	2002
Débiteurs	3 231 \$	(4 551) \$
Stocks	(8 208)	(11 897)
Frais imputables au prochain exercice	34 409	(20 803)
Crédoiteurs et charges à payer	91 858	(25 414)
Produits perçus d'avance	74 733	68 012
	196 023 \$	5 347 \$

10. Engagements contractuels

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

2004	116 235 \$
2005	116 235
2006	116 235
2007	117 806
2008	122 519
2009 et suivants	459 444

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Sous-Location

L'Ordre s'était engagé conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec jusqu'en juin 2007 pour ses anciens bureaux d'une superficie de 3357 pieds carrés; l'organisme a sous-loué ses locaux à une entreprise et s'est engagé envers l'Ordre des psychologues du Québec à se tenir responsable du paiement de loyer dans le cas où le sous-locataire serait en défaut de paiement. Le solde de l'engagement estimé au 31 mars 2003 est de 254 130 \$.

Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 46 987 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 136 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2003 est de 33 840 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2004	8 543	\$
2005	8 543	
2006	8 543	
2007	8 211	

Location d'un timbre et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbre et une balance postale pour un montant total de 12 770 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 580 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2003 est de 9 288 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2004	2 322	\$
2005	2 322	
2006	2 322	
2007	2 322	

Location d'un compteur postal

L'Ordre a signé un contrat de location pour un compteur postal pour un montant total de 3 117 \$, remboursable en 60 versements mensuels de 52 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2003 est de 2 450 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2004	623	\$
2005	623	
2006	623	
2007	581	

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

12. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Renseignements supplémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Annexe A – Administration	2003	2002
Salaires	445 441 \$	604 168 \$
Avantages sociaux	52 585	84 000
Frais de représentation et déplacements	34 316	17 934
Frais de perfectionnement	5 364	3 903
Loyer et aménagements	126 536	68 488
Taxes et assurances	23 322	18 481
Papeterie et impression	41 788	31 191
Papeterie et location de copieur	9 808	7 134
Frais de courrier	72 206	49 156
Télécommunications	17 474	19 266
Entretien et équipement de bureau	847	211
Fournitures de gestion informatisée	28 725	16 136
Fournitures de bureau	2 073	2 243
Intérêts et frais bancaires	2 214	2 005
Divers	1 455	1 553
Frais légaux	270	7 812
Vérification	5 700	5 850
Expertises	10 638	3 798
Frais généraux	2 025	—
Frais du Bureau	16 397	13 436
Comité administratif	2 914	3 492
Abonnements et documentation	1 595	2 853
Amortissement du matériel informatique	22 364	17 690
Amortissement du mobilier et équipement	5 628	4 785
	<u>931 685 \$</u>	<u>985 585 \$</u>

Annexe B – Surveillance

	2003	2002
Admission		
Salaires	32 484 \$	—
Avantages sociaux	5 270	—
Comités des admissions	4 850	84
Frais généraux	22 040	—
	<u>64 644</u>	<u>84</u>

Inspection professionnelle

Salaires	108 738 \$	—
Avantages sociaux	17 642	—
Comité d'inspection professionnelle	—	19 457
Frais de représentation et de déplacements	6 948	—
Frais généraux	12 004	—
	<u>145 332</u>	<u>19 457</u>

Bureau du Syndic et discipline

Salaires	13 777 \$	—
Avantages sociaux	2 235	—
Honoraires	5 043	—
Frais de représentation et de déplacements	1 606	387
Frais généraux	531	—
Frais légaux	2 752	—
Bureau du Syndic	—	9 949
	<u>25 944</u>	<u>10 336</u>

Affaires professionnelles

Salaires	70 428 \$	—
Avantages sociaux	11 397	—
Frais de représentation et de déplacements	5 165	—
Frais généraux	2 709	—
Frais des comités	19	—
	<u>89 718</u>	<u>—</u>
	<u>325 638 \$</u>	<u>29 877 \$</u>

	2003	2002
Annexe C – Formation		
Frais des sections	3 984 \$	673 \$
Comités professionnels	4 148	6 149
Formation continue	5 646	17 993
	13 778 \$	24 815 \$

Annexe D – Information et communication		
Salaires	93 090 \$	–
Avantages sociaux	15 103	–
Frais de représentation et de déplacement	3 690	2 101
Frais de colloque et salons	22 441	16 360
Promotion et publicité	41 632	2 530
Adhésion à d'autres associations	16 769	13 293
Frais généraux	4 702	–
Publication du bulletin	15 157	17 673
Autres publications	47 955	30 847
Divers	409	1 189
	260 948 \$	83 993 \$

Annexe E – Activités particulières/ plan stratégique		
Compétences des membres	24 876 \$	–
Développement des professions	6 979	–
Communications	1 920	–
Site Internet, partie membres	9 675	–
Projet informatique	32 500	–
	75 950 \$	–

Annexe F – Intégration		
Admission	– \$	1 920 \$
Communications	–	60 712
Déménagement	–	65 025
Formation	–	8 750
	– \$	136 407 \$

Prévisions budgétaires 2003-2004

Produits

Cotisations	1 658 935	\$
Admission	50 530	
Intérêts	20 000	
Publications	19 000	
Activités de formation	58 000	
Revenus d'exploitation et divers	4 000	
Revenus extraordinaires	5 000	

Total des produits **1 815 465 \$**

Charges

Salaires	277 760	\$
Avantages sociaux	124 775	
Perfectionnement	7 100	
Honoraires	80 000	
Frais de déplacements	32 000	
Loyer	118 000	
Frais afférents	21 000	
Impression	40 000	
Photocopieur	17 000	
Courrier	65 000	
Téléphone	20 000	
Entretien équipement	9 500	
Mobilier	11 000	
Fournitures informatiques	8 500	
Fournitures de bureau	2 500	
Abonnements	1 500	
Documentation	2 500	
Fournitures diverses	2 000	
Amort et achat informatique	24 000	
Programmation	5 000	
Frais bancaire et carte crédit	2 000	
Cotisations professionnelles	20 000	
Frais exploitation	1 500	
TPS-TVQ	-	

sous-total **892 635 \$**

Frais du Bureau et du C.A.

Déplacements-séjour	21 000	\$
Frais généraux	3 500	
Assemblée générale	2 000	
Frais des comités	2 500	

sous-total **29 000 \$**

Honoraires professionnels

Frais légaux	1 000	\$
Vérification	6 000	
Expertises	3 000	
Ass.resp.professionnelle	4 000	

sous-total **14 000 \$**

Admission

Personnel	17 360	\$
Comité des admissions	800	
Frais généraux	7 000	

sous-total **25 160 \$**

Inspection professionnelle

Personnel	136 050	\$
Déplacements et séjour	30 000	
Frais généraux	7 000	

sous-total **173 050 \$**

Bureau du Syndic et discipline

Personnel	15 733	\$
Honoraires bureau du syndic	13 000	
Honoraires discipline et révision	1 000	
Déplacements et séjour syndic	1 000	
Déplacements et séjour révision	300	
Frais généraux	500	
Frais légaux	8 000	

sous-total **39 533 \$**

Affaires professionnelles

Personnel	147 185	\$
Déplacements et séjour	2 000	
Frais des comités	7 000	
Frais des sections	3 500	
Frais généraux	2 500	
Mentorat	2 000	

sous-total **164 185 \$**

Formation

Frais de déplacement	4 000	\$
Frais du colloque	40 000	
Frais colloque milieu scolaire	10 000	
Formation continue	7 000	
Télé université	1 000	
Médiation familiale	-	

62 000 \$

Promotion et communication

Personnel	107 415	\$
Frais de déplacements et séjour	1 000	
Frais de représentation et délégation	6 000	
Participation aux salons	25 000	
Frais généraux	5 000	
Production mat promotionnel	25 000	
Concours et prix	5 000	
Publicité	22 000	
Publication	68 000	
Revue scientifique	42 000	
Rapport annuel	6 000	
Livre <i>École orientante</i>	-	
Site Web	5 000	

sous-total **317 415 \$**

Total des charges avant actif

Enveloppe globale	196 723	\$
Fonds d'imprévus	1 765	

Total des charges **1 915 465 \$**

Affectation surplus 2002-2003
aux activités particulières

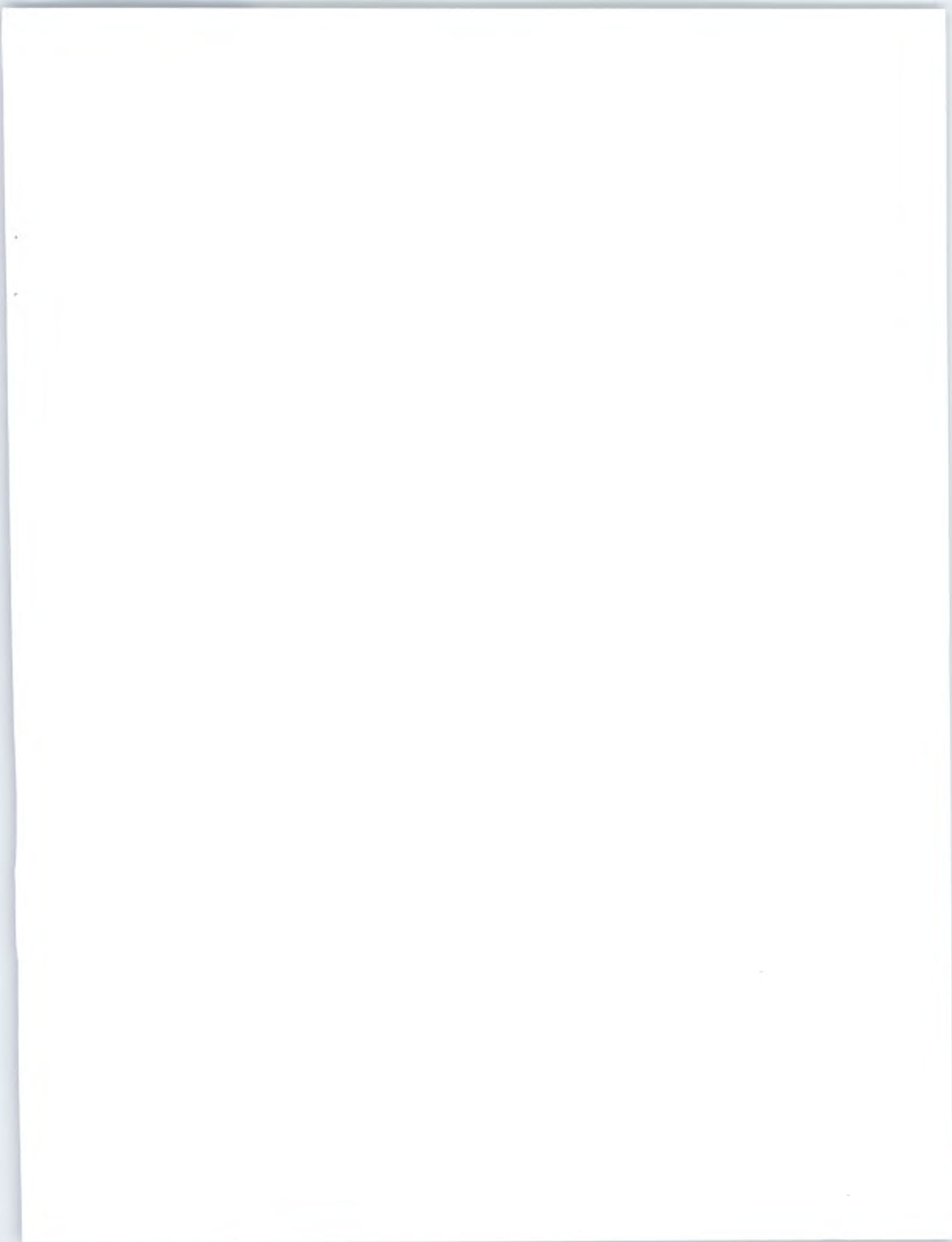
(100 000) \$

Total des charges après affectation

1 815 465 \$

Surplus

\$



OCCOPPO
1600, boul. Henri-Bourassa Ouest
Bureau 520
Montréal (Québec) H3M 3E2

(514) 737-4717
1 800 363-2643

www.occoppq.qc.ca